

## Modalités de prise en charge

Prise de RDV uniquement par téléphone

☎ 05 58 05 23 00

du lundi au vendredi de 10h30 à 15h30

**Vaccination sur place,  
les mardis de 8h30 à 12h  
et les vendredis de 12h30 à 16h**

**Le centre fonctionne uniquement sur RDV.**

Apporter le carnet de vaccination, l'autorisation pour enfant mineur, la carte vitale et la mutuelle (pour les assurés sociaux)

### Accueil

Le professionnel vous accueille et réalise un entretien afin de s'assurer de l'éligibilité de la vaccination.

### Observation post-vaccinale

Il est recommandé de rester sur place environ 15 mn pour surveiller tout effet indésirable immédiat.

### Conseils et suivi

Le personnel de santé vous donnera les conseils sur les soins après la vaccination, la conduite à tenir si besoin, ainsi d'un éventuel RDV si nécessaire (rappel ou autre vaccination).

**Centre Départemental  
de Vaccination  
4, Allée Farbos  
40 000 Mont-de-Marsan  
05 58 05 23 00**

### RENSEIGNEMENTS UTILES

Pour toute vaccination urgente, s'adresser aux officines ou médecins généralistes

#### CHI de Mont-de-Marsan

Service CLAT (pour le BCG)

☎ 05 58 05 12 91

Pour la vaccination du voyageur :

#### CH de Dax-Côte d'argent

☎ 05 58 91 49 57

#### CH de la Côte Basque à Bayonne

☎ 05 59 44 35 69

#### CH Purpan à Toulouse

☎ 05 01 77 24 09

#### CH St André à Bordeaux

☎ 05 56 79 58 17



**CENTRE  
DEPARTEMENTAL  
DE VACCINATION**

**VACCINATION UNIQUEMENT  
SUR RDV AU**

☎ **05 58 05 23 00**

*Des professionnels à votre écoute*

## POUR QUI ?

Le Centre de Vaccination (CDV) est ouvert à tous : hommes, femmes et les enfants à partir de 11 ans (avec autorisation parentale).

Les consultations et les entretiens se font en toute confidentialité et dans le respect du secret médical. Aucune avance de frais à faire et cette règle s'applique pour tous (même aux mineurs et majeurs sans couverture sociale).

## NOS ACTIONS

### VACCINER

Mise à jour de l'état vaccinal du patient et de son entourage selon les recommandations en vigueur en réalisant les vaccins :

Conseils de prévention concernant certaines maladies infectieuses

CAT en cas de contact infectieux

Rattrapage vaccinal et vaccination recommandée non obligatoire

**Informier et sensibiliser** : fournir des informations claires et fiables sur les différents vaccins, les maladies qu'ils préviennent et les risques associés en leur absence

**Répondre aux campagnes de vaccination** sur sollicitation de l'ARS en cas d'alerte sanitaire (grippe, Covid, méningites etc...)

**Réaliser des campagnes d'information** en participant aux événements en lien avec la promotion de la vaccination

**Mener des actions éducatives** auprès des publics cibles.

*Des professionnels de santé à votre écoute*

## MÉDECIN ET INFIRMIÈRE

## NOS MISSIONS

**Animer la politique vaccinale** et de gérer la vaccination sur notre territoire d'activité, en suivant les recommandations définies aux niveaux national et régional.

**Faciliter l'accès à la vaccination** et améliorer la protection de la population générale contre les maladies à prévention vaccinale.

## QUELS SONT LES VACCINS RÉALISABLES AU CDV ?

**Les vaccins contre les infections infantiles** comme le vaccin contre la rougeole, la rubéole, les oreillons (ROR), le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite), etc.

**Les vaccins contre les infections adultes** : Comme le vaccin contre la grippe, Covid, le pneumocoque, l'hépatite B, le papillomavirus humain (HPV), etc.

**Les vaccins de rappel** : Par exemple, pour les adultes ou les personnes âgées, des rappels sont souvent nécessaires pour maintenir une protection contre certaines infections.

**Le centre ne pratique  
AUCUN vaccin du voyageur.**

## POURQUOI SE FAIRE VACCINER ?



### Protection personnelle :

Les vaccins aident à prévenir des maladies graves qui peuvent entraîner des complications sérieuses, des hospitalisations ou même des décès.

### Protection collective (immunité de groupe) :

En vaccinant un grand nombre de personnes, on crée une immunité de groupe, ce qui limite la propagation de certaines maladies, notamment celles qui sont très contagieuses.

### Prévention des épidémies :

Les campagnes de vaccination contribuent à prévenir la propagation de maladies infectieuses à grande échelle, comme la COVID-19, la grippe, ou la rougeole.

### Réduction de la charge de maladie et des coûts de santé :

En évitant les maladies, la vaccination réduit les coûts liés aux traitements médicaux, à l'hospitalisation, et à la prise en charge des complications.

### Protéger les personnes vulnérables :

Les vaccins protègent les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées pour des raisons médicales (par exemple, les personnes immunodéprimées) en limitant la propagation des maladies.